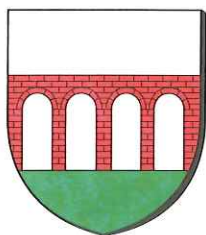


Arrondissement d'Altkirch

COMMUNE
DE

MANSPACH

68210



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 27 janvier 2014 à 20 heures

Conseillers élus : 11 Conseillers en exercice : 11

Absences : 2

Procurations : néant

Date de convocation : 20/01/2014

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire
Etaient présents : MM. Jean-Louis STANTINA, Jerry MONNOT, Adjoints,
MMES Delphine WOEHL, Véronique ESPANA, Véronique RIETSCH, Marie-Anne LIENERT
MM. Jean-Jacques ENDERLEN, Dominique RICHARD
Etaient excusés : MM. Bertrand BIECHLIN, Pascal WIEDEMANN

Y assistent également :

Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire

M. le Maire salue les conseillers présents, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance précédente
3. Extension et restructuration de la mairie : validation de la proposition de la commission d'attribution des marchés concernant les lots ayant fait l'objet d'un nouvel appel d'offre suite à défaillance d'entreprises (cf : point 3 du procès-verbal de la séance du CM du 9 Décembre 2013)
4. Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
5. Ligne de trésorerie : régularisation budgétaire
6. Gestion du personnel : contrat à durée indéterminée de l'adjoint technique de 2^{ème} classe
7. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance (article 2541-6 du CGCT)

M. le Maire signale à Mmes et MM. les Conseillers que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 2541-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que lors de chacune des séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire. Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, le Conseil Municipal désigne la secrétaire, Mme Nathalie GARDELLA. Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2013 et la séance du 9 décembre 2013 dont copie avait été transmise à chaque Conseiller.

AFFAIRES COURANTES

- **Grand anniversaire** : M. le Maire et M. STANTINA ont eu le plaisir de souhaiter un joyeux 100^{ème} anniversaire à Madame Germaine LEBUS à Sierentz.
- **Départ à la retraite de M. Michel MARTIN, secrétaire** : M. le Maire fait lecture de la lettre de M. MARTIN qui a été agréablement surpris et très touché par tous les témoignages de gratitude pour toutes les années passées au service de la commune de Manspach.
- **Extension et restructuration de la Mairie** :
M. le Maire annonce l'obtention d'une subvention exceptionnelle de la Région Alsace de l'ordre de 50 000 € pour l'originalité du concept du projet Mairie « Basse Consommation ». Le Syndicat d'électricité a versé 60 % de subvention sur les frais engagés pour l'enfouissement des lignes.
Le Conseil Général vient de notifier la subvention attribuée à hauteur de 98 000 €, versée à la fin des travaux.
EDF a versé 20 000€ supplémentaires suite à la signature d'une Convention de partenariat sur le photovoltaïque auto consommation 3,1 kWh.
- **Toit de l'Eglise** : La vente de la production photovoltaïque de l'année 2013 s'élève à 21 295,59 € contre 24 458,41 € en 2012, soit une baisse de 8 % liée aux mauvaises conditions climatiques du printemps.
- **Réforme scolaire** : M. le Maire informe le Conseil qu'il a été destinataire, comme son collègue d'Altenach, d'une pétition de parents d'élèves pour demander d'annuler la mise en œuvre de la réforme scolaire. Les deux Maires se sont concertés sur l'objet pour organiser une réunion avec les Délégués de parents le 17 février 2014.

3. EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE :

Choix des entreprises pour le lot 04 et le lot 11

Délibération : 1/2014

Vu la délibération n°40/2013 déclarant sans suite pour motif d'intérêt général le lot 04 et le lot 11,

Monsieur le Maire informe le Conseil que la nouvelle consultation en vue du choix des entreprises chargées de l'extension et de la restructuration de la mairie en ce qui concerne le lot 04 Production photovoltaïque et le lot 11 Revêtement de sol souple a été lancée le 18 décembre 2013.

Les Membres de la Commission communale se sont réunis le 10 janvier 2014 pour l'ouverture des plis et l'attribution des marchés.

Après présentation des offres par M. Dominique MILANO de CYBRAT INGENIERIE, Maître d'œuvre, la commission a délibéré et retenu les entreprises suivantes.

Lot 04 : Production photovoltaïque

Entreprise AXIOME ENERGIE 5, rue Bellevue 68 130 ASPACH
pour un montant de 36 730 € H.T.

Lot 11 : Revêtement de sol souple

MULTISOLS 116, route de Rouffach 68 000 ROUFFACH
pour un montant de 10 856.08 € H.T.

Le Conseil Municipal

- VALIDE le choix de la Commission à l'unanimité.
- AUTORISE M. le Maire à signer les marchés relatifs au lot 04 et au lot 11, ainsi que tout document y afférent.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2014.

4. MISE EN ŒUVRE DE LA LOI DE REFORME SCOLAIRE

Délibération : 2/2014

Monsieur le Maire rappelle les différentes étapes de mise en œuvre de la réforme dont l'application était fixée à la rentrée scolaire 2013 :

- De concert avec la Municipalité d'Altenach, la Municipalité de Manspach a opté pour la mise en œuvre de la réforme, sans régime dérogatoire.
- Pour la semaine de 4 jours ½, la réunion des Maires, des Présidents de SIS, des Présidents du monde associatif, de parents d'élèves, de l'Inspectrice d'Académie, du Président de la CCPA au siège de la porte d'Alsace, s'est orientée très majoritairement vers le choix de la demi-journée du Samedi, pour permettre la pérennisation des activités associatives du Mercredi, pour ne pas hypothéquer l'avenir du Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement d'Altenach, et pour être synchrone avec le Collège Jean Monnet de Dannemarie.
- Localement, ce démarrage rapide aura permis à Mme la Présidente du SIS et à Monsieur le Directeur du RPI Altenach Manspach de caler définitivement les rotations de transport scolaire, et de transport piscine, pour cette année et les années suivantes.
- Lors du dernier Conseil d'Ecole, il a été constaté que l'organisation matérielle ne posait pas de problème, et qu'il n'y avait pas d'absentéisme particulier le Samedi, mais les

délégués de parents ont fait part de leur mécontentement lié au fait que les T.A.P. demandés par la réforme, n'avaient pas été mis en place par les communes. Les 2 Maires présents ont profité de cette requête, pour préciser qu'ils étaient en recherche de personnes compétentes pour encadrer ces actions, et qu'ils sollicitaient les parents pour les aider à trouver de telles personnes ressources. Ce à quoi les délégués de parents se sont déclarés favorables, pour permettre de lancer ces TAP le plus rapidement possible.

- Suite à ce Conseil, de fructueux dialogues entre le Maire et les Enseignants de Manspach ont abouti à une solution particulièrement pertinente consistant pour la Commune de Manspach à établir un contrat entre ces enseignants et la commune, pour qu'ils assurent eux-mêmes le pilotage de ces heures de TAP à raison de 4 heures/semaine à 20 € net environ.
- Entre temps, la CCPA a proposé à toutes les communes de s'impliquer à différents degrés dans l'organisation des TAP sur le territoire, sous réserve que les communes mettent les locaux à disposition de la CCPA, et que le nombre d'enfants accueilli en TAP soit limité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal considère :

- Que les solutions proposées par la CCPA risquent de poser des problèmes de gestion de locaux, font perdre à la commune sa proximité de l'Ecole, et qu'elles manquent encore de précision quant aux compétences des acteurs et la responsabilité des élus locaux.
- Que pour l'intérêt des enfants, la solution trouvée par M. le Maire et les enseignants, est sans aucun doute la meilleure qui soit.

Le Conseil Municipal décide :

- De donner un avis favorable à la solution proposée par M. le Maire.
- De lui donner pouvoir pour signer ces contrats.
- De faire inscrire au prochain budget les sommes nécessaires à la rétribution des TAP, étant entendu que ces TAP débiteront à la rentrée de Septembre 2014, et qu'aucune rétribution ne sera demandée aux parents.
- De poursuivre les démarches vers la commune d'Altenach, pour harmoniser les deux sites du SIS.

5. Ligne de trésorerie : régularisation budgétaire

Délibération : 3/2014

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que le titre 142 de l'année 2010 a été imputé à tort en emprunt, alors qu'il s'agissait d'une ligne de trésorerie.

Afin de régulariser la situation, le Conseil municipal DECIDE d'inscrire au budget 2014

- la somme de 100 000 € au compte 1641 des dépenses d'investissement.

6. CDIisation de l'agent d'entretien

Délibération : 4/2014

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 janvier 2008, créant l'emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe contractuel à temps non complet,




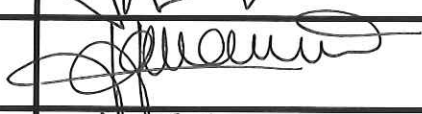

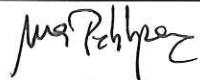

Vu le Contrat à Durée Déterminée de l'agent d'entretien du 1^{er} février 2008,
Constatant que l'agent totalise 6 années consécutives d'emploi en qualité de non titulaire,
Le Conseil Municipal AUTORISE M. le Maire à établir le Contrat à Durée Indéterminée correspondant.

7. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Table des délibérations

- Approbation du compte rendu de la séance précédente/Désignation du secrétaire de séance
- 1/2014 /Extension et restructuration de la mairie : validation de la proposition de la commission d'attribution des marchés concernant les lots ayant fait l'objet d'un nouvel appel d'offre suite à défaillance d'entreprises (cf : point 3 du procès-verbal de la séance du CM du 9 Décembre 2013)
- 2/2014 /Temps d'Activités Périscolaires (TAP) DELIB 2/2014
- 3/2014 /Ligne de trésorerie : régularisation budgétaire DELIB 3/2014
- 4/2014/Gestion du personnel : contrat à durée indéterminée de l'adjoint technique de 2^{ème} classe

Nom Prénoms	Présent(e)	Absent(e) Excusé(e)	Procuration	Signature
M. DIETMANN Daniel	X			
M. BIECHLIN Bertrand		X		
M. STANTINA Jean-Louis	X			
M. MONNOT Jerry	X			
Mme ESPANA Véronique	X			
Mme WOEHL Delphine	X			
Mme LIENERT Marie-Anne	X			
Mme RIETSCH Véronique	X			
M. ENDERLEN Jean-Jacques	X			
M. WIEDEMANN Pascal		X		
M. RICHARD Dominique	X			Richard.